

Pourquoi suivre les morsures en élevage de porc ?

Une des priorités de l'Europe est de répondre aux attentes des citoyens-consommateurs en matière de bien-être des animaux d'élevage. Par conséquent, la Commission Européenne entend améliorer l'application de sa réglementation en matière de protection animale. En production porcine, les sujets prioritaires aujourd'hui sont la coupe des queues (ou caudectomie) et les morsures en élevage.

Sur ce sujet, la Directive 2008/120/CE précise :

« La section partielle de la queue et la réduction des coins ne peuvent être réalisées sur une base de routine, mais uniquement lorsqu'il existe des preuves que des blessures causées aux mamelles des truies ou aux oreilles ou aux queues d'autres porcs ont eu lieu. Avant d'exécuter ces procédures, d'autres mesures doivent être prises afin de prévenir la caudophagie et d'autres vices, en tenant compte du milieu de vie et des taux de charge. Pour cette raison, les conditions d'ambiance ou les systèmes de conduite des élevages doivent être modifiés s'ils ne sont pas appropriés. »

Toute pratique de la caudectomie sur une base routinière est considérée comme une non-conformité réglementaire.

Cela veut dire que chaque éleveur doit OBLIGATOIREMENT pouvoir expliquer la gestion des facteurs de risque pour prévenir les morsures dans son élevage ET noter les morsures lorsqu'elles surviennent, notamment, pour pouvoir justifier la pratique de la caudectomie.

La grille d'observation jointe est à utiliser par TOUS les éleveurs pour PROUVER :

- l'apparition de morsures dans le contexte particulier de son élevage,
- les changements de conditions d'élevage qu'il a mis en place après avoir constaté des morsures.

Comment et quand utiliser la fiche d'enregistrement ?

L'éleveur enregistre à MINIMA une salle par bande en post sevrage et une salle par bande en engraissement.

Chaque fiche doit permettre de bien identifier la salle, et être complétée des données structurelles demandées dans le premier tableau.

Durant la période d'élevage des animaux sur ce stade, lors des visites quotidiennes :

- Enregistrer les traces de morsure dès la première observation sur un animal mordu,
- Prendre une ou plusieurs photos de porcs mordus, pour chaque catégorie de morsures observée
- Enregistrer les modifications apportées immédiatement dans la case/ pour la bande

Au moment de la sortie des animaux de la salle :

- Si des morsures ont été observées, proposer une amélioration des conditions d'élevage à mettre en œuvre pour la bande suivante,
- Si peu de morsures ont été observées, contacter votre technicien ou votre vétérinaire pour envisager la mise en place d'un groupe test d'animaux avec des queues entières.

Conserver les fiches dans le registre d'élevage. Elles pourront servir de documents de preuve lors des contrôles officiels.